

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-41/SG/CG rendant exécutoire la délibération n° 6-74 du 25 novembre 1974 habilitant le Président du Conseil d'Administration de l'Office des postes et télécommunications a contracter, au nom de l'office, un prêt a long terme et a solliciter l'aval du Territoire pour la garantie de prêt

n° 75-41/SG/CG

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

15 janvier 1975

Numéro JO

n° 3 du 10/02/1975

Date du numéro

10 février 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 6-74 du 25 novembre 1974 du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications habilitant son président A contracter, au nom de l'Office, un prêt a long terme de 8400000 francs français auprès de la Caisse centrale de Coopération économique et solliciter l'aval du Territoire pour la garantie de ce prêt.